



<p><b>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS</b> À:</p> <p><b>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</b></p> <p><b>Electronic Copy - Copier électronique :</b> <a href="mailto:ec.soumissions-bids.ec@canada.ca">ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</a></p> <p><b>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b></p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p><b>Issuing Office – Bureau de distribution</b> Burlington, Ontario, Canada</p>	<p><b>Title – Titre</b> Analyse des substances chimiques prioritaires dans les eaux de surface au Canada et la résine XAD-2</p>	
	<p><b>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR</b> 5000056811</p>	<p><b>Amendment No. - N° de modif.</b> 08</p>
	<p><b>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)</b> 2021-04-15</p>	
	<p><b>Bid Solicitation Closes (YEAR- MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA- MM-JJ)</b> at – à 3:00 P.M. on – 2021-07-23</p>	<p><b>Time Zone – Fuseau horaire</b> Heure avancée de l'Est</p>
	<p><b>F.O.B – F.A.B</b></p>	
	<p><b>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à</b> Heidi Noble <a href="mailto:heidi.noble@canada.ca">heidi.noble@canada.ca</a></p>	
	<p><b>Telephone No. – No de téléphone</b></p>	<p><b>Fax No. – No de Fax</b></p>
	<p><b>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA- MM-JJ)</b> 2022-03-31</p>	
	<p><b>Destination of Services / Destination des services</b> Ontario</p>	
	<p><b>Security / Sécurité</b> There is no security requirement associated with this requirement. Il n'y a aucune exigence relative à la sécurité liée à la présente exigence.</p>	

La demande de soumissions est modifiée comme suit :

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **Insérer :**

#### **1.1 Clauses du guide des CCUA**

A7035T (2007-05-25) Liste des sous-traitants proposés

Lorsque la soumission comprend le recours à des sous-traitants pour l'exécution des travaux, le soumissionnaire s'engage, à la demande de l'autorité contractante, à fournir une liste de tous les sous-traitants, y compris une description des articles à acheter, une description des travaux à exécuter et l'emplacement où ces travaux seront exécutés. La liste ne devrait pas comprendre l'achat d'articles et de logiciels du commerce, et des articles et du matériel standard fabriqués habituellement par les fabricants dans le cours normal de leurs affaires ou la fourniture des services connexes qui peuvent habituellement faire l'objet de sous-traitance dans le cadre de l'exécution des travaux.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **Section II: Soumission financière**

#### **1.4 Ventilation du prix**

### **Insérer :**

- (f) Sous-traitants (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **Supprimer :**

#### **1.1 Technical Evaluation**

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion, mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

### **Insérer :**

Sauf mention expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être celle du soumissionnaire même (avec l'expérience de toute société ayant formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais sans l'expérience acquise par achat d'actif ou adjudication de marché). L'expérience des sociétés liées au soumissionnaire (société mère, filiale ou sœur), des sous-traitants et des fournisseurs n'est pas prise en considération.

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

## CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Supprimer :Critères techniques obligatoires :

n°	Critères techniques obligatoires	Conforme (Oui/Non)	N° de page de la proposition.
M1	Le soumissionnaire doit être accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC MRA), sur la base des critères et des procédures internationalement reconnus qui sont définis dans la norme ISO/IEC 17025 : (Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais).		
M2	Le soumissionnaire doit fournir les procédures d'exploitation standard (PES) et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse des substances chimiques énumérées dans l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Les PES et/ou les méthodes doivent permettre de déterminer des concentrations quantifiées dans l'eau des composés marqués d'un astérisque (*). Le soumissionnaire doit fournir des liens vers des publications à comité de lecture ou des rapports à l'appui de la PES et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse.		
M3	Le soumissionnaire doit prouver qu'il peut fournir des résultats d'analyse pour tous les composés marqués d'un astérisque (*) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae de l'entreprise démontrant les projets liés aux contaminants organiques dans l'eau de surface réalisés au cours des 60 derniers mois, à la date de clôture de l'appel d'offres.		
M4	Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir acquis, au cours des 36 derniers mois, une expérience dans le nettoyage, la préparation et la fourniture à ses clients de colonnes de résine XAD-2 destinées à l'échantillonnage environnemental (ultra-traces).		
M5	Le soumissionnaire doit fournir la preuve des performances de son laboratoire en matière d'échantillons d'eau de surface en transmettant un ensemble de résultats de blancs de laboratoire récents (datant de moins de 12 mois avant la date de publication de cette demande de soumissions) issus de l'analyse de l'eau selon des méthodes de laboratoire indiquées, communiquées à son ou ses clients, pour toutes les classes chimiques, y compris la récupération des analogues.		

<b>M6</b>	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'essais d'évaluation de la performance pour les classes chimiques. Le soumissionnaire doit fournir les résultats des évaluations de la performance des laboratoires réalisées sur toutes les classes chimiques énumérées à l'annexe A1 dans l'eau, pour les classes chimiques avec analytes cibles, au cours des 36 derniers mois précédant la date de clôture des offres.		
<b>M7</b>	Le soumissionnaire ne doit sous-traiter aucun des travaux prévus dans le cadre du contrat subséquent.		

**Critères techniques cotés :**

n°	Critères techniques cotés :	Points attribués
<b>R1</b>	<p>Accréditation démontrée pour l'analyse des SPFA, du BPA + substituts, des alkyphénols et des éthoxylates, des HAP et du glyphosate dans les échantillons d'eau de surface, ainsi que des pesticides organochlorés, des congénères de PCB, des congénères de PBDE, des isomères d'HBCDD et des ignifugeants halogénés (IH) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles</p> <p>Les soumissionnaires doivent transmettre des copies de la portée d'accréditation (ISO/IEC 17025 ou équivalent) pour l'analyse des analytes cibles d'intérêt dans l'eau. L'accréditation dans d'autres milieux ne sera pas prise en compte.</p> <p>2 points par classe chimique jusqu'à 20 points</p>	/20
<b>R2</b>	<p>Expérience démontrée dans l'analyse d'échantillons d'eau de surface pour les analytes cibles d'intérêt, sur une large gamme de concentrations, comme celles rencontrées dans les eaux de surface ambiantes du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent soumettre un sommaire des travaux, définis comme l'analyse d'échantillons d'eau de surface ambiante ou de résine XAD-2 exposée à l'eau de surface ambiante, effectués au cours des 60 derniers mois à la date de clôture des soumissions.</p> <p>Les soumissionnaires doivent remplir le tableau du sommaire des travaux dans l'annexe 2 de la partie 4.</p> <p>Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant dans l'annexe 2 de la partie 4.</p>	/40
<b>R3</b>	Capacité démontrée d'atteindre des limites de détection dans des échantillons d'eau de surface de 1 litre (ou moins) et dans des échantillons de résine XAD-2 (hypothèse d'une exposition de 100L) qui répondront aux objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons.	/40

Les soumissionnaires doivent fournir un tableau des limites de détection estimées (LDE), définies comme un rapport signal/bruit de 2,5:1 dans des échantillons réels, pour le premier échantillon de terrain provenant des 10 derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine avant la publication de la présente DP. Les LDE doivent être tels que communiqués à un client à un client pour chacun des analytes cibles dans chaque classe chimique énumérée à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.

Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant à l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.

R4

Capacité démontrée d'obtenir des concentrations appropriées de blanc de méthode pour atteindre les objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons. Un blanc de méthode est défini comme une matrice exempte d'analyte, dans ce cas de l'eau ou de la résine XAD-2, soumise à la préparation complète et à la procédure analytique pour chaque classe chimique.

Blancs : Les soumissionnaires doivent fournir des données tabulées sur les blancs de méthode de laboratoire tels que communiquées à un client pour un ou plusieurs projets à partir des 10 lots précédents avant la clôture de l'appel d'offres pour les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans l'eau de surface ou la résine XAD-2, comme spécifié dans la matrice de notation.

Voir les objectifs de qualité des données figurant dans l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.

Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.

Matrice de notation :

<b>Classe chimique</b>	<b>Blanc de méthode &lt;LDE et &lt;OQD</b>	<b>Analyte &gt; LDE dans le blanc de méthode, mais &lt;OQD</b>	<b>Blanc de méthode &gt; OQD</b>
<u>Eaux de surface :</u>			
Bisphénol A	5	2	0
Substances de remplacement du bisphénol A	5	2	0
SPFA	5	2	0
HAP	5	2	0
Alkylphénols éthoxylés	5	2	0
<u>Résine XAD-2 :</u>			
Pesticides organochlorés	3	1	0
Congénères de PCB	3	1	0
Congénères de PBDE	3	1	0
Isomères d'HBCDD	3	1	0
Ignifugeants halogénés	3	1	0

/40

R5

Portée démontrée de l'utilisation de témoins enrichis, ainsi que des substances de référence homologuées (SRH) et des substances de référence étalon (SRE). La préférence sera accordée aux méthodes utilisant l'isotope  $^{13}\text{C}$  ou d'autres isotopes stables pour évaluer et garantir la qualité des données.

Les soumissionnaires doivent mentionner tous les substituts, les SRH et les SRE à utiliser dans les analyses pour chaque classe chimique dans la matrice spécifiée à l'annexe A1, Classes chimiques et analytes cibles

Jusqu'à 10 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.

Matrice de notation :

<b>L'eau</b>		
<b>8 points</b>	<b>5 points</b>	<b>2 points</b>
Dilution isotopique interne $\text{C}^{13}$ – Ajout externe		
SRH - SRE	SRH - SRE	
Ajouts de méthode	Ajouts de méthode	Ajouts de méthode
Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire
<b>Résine XAD-2</b>		
<b>2 points</b>		
substituts marqués		

/10

R6

Pourcentage de récupération des analogues et des composés naturels dopés dans les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés.

Les soumissionnaires doivent fournir, sous la forme d'un tableau, les données relatives à la récupération des analogues dopés et les valeurs rapportées pour les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés conformément aux rapports transmis à ses clients au cours des 24 derniers mois ou pour les dix derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine XAD-2 avant la clôture de l'appel d'offres pour les classes chimiques énumérées à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.

Jusqu'à 20 points conformément à la matrice de notation ci-dessous (Total des cotes/2).

Matrice de notation :

<b>Récupération de tous les pics dans les limites de :</b>	<b>90 à 110 %</b>	<b>80 à 120 %</b>	<b>60 à 140 %</b>	<b>en dehors de 60 à 140 %</b>
SPFA dans l'eau	4	3	1	0
BPA + substituts dans l'eau	4	3	1	0
Alkylphénols éthoxylés dans l'eau	4	3	1	0
HAP dans l'eau	4	3	1	0
Glyphosate dans l'eau	4	3	1	0
Pesticides OC dans la résine	4	3	1	0
BPC dans la résine	4	3	1	0
PBDE dans la résine	4	3	1	0

/20

**Solicitation/ Demande de soumissions : 5000056811**

	HBCDD dans la résine	4	3	1	0	
	IH dans la résine	4	3	1	0	
<b>R7</b>	<p>L'efficacité du programme de contrôle de la qualité telle que démontrée dans les études d'évaluation de la performance pour les analytes cibles d'intérêt énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans les eaux de surface.</p> <p><i>Fournir une liste de toutes les études d'évaluation des performances et des résultats obtenus au cours des 36 derniers mois sur les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.</i></p> <p>Deux points seront accordés pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires sans échec pour chaque classe chimique.                  Un point sera accordé pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires avec moins de 50 % d'échecs pour chaque classe chimique.                  jusqu'à un maximum de 10 points</p>					/10
	<b>Total</b>					<b>/180</b>
	<b>Note minimale</b>					<b>108 / 180</b>

**Insérer :**

Aux fins des critères techniques obligatoires et cotés, l'expérience du soumissionnaire et de ses sous-traitants sera considérée.

Le soumissionnaire doit clairement identifier où il propose l'expérience de ses sous-traitants.

**Critères techniques obligatoires :**

n°	Critères techniques obligatoires	Conforme (Oui/Non)	N° de page de la proposition.
<b>M1</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit être accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC MRA), sur la base des critères et des procédures internationalement reconnus qui sont définis dans la norme ISO/IEC 17025 : (Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais).		
<b>M2</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir les procédures d'exploitation standard (PES) et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse des substances chimiques énumérées dans l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Les PES et/ou les méthodes doivent permettre de déterminer des concentrations quantifiées dans l'eau des composés marqués d'un astérisque (*). Le soumissionnaire doit fournir des liens vers des publications à comité de lecture ou des rapports à l'appui de la PES et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse.		
<b>M3</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit prouver qu'il peut fournir des résultats d'analyse pour tous les composés marqués d'un astérisque (*) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae de l'entreprise démontrant les projets liés aux contaminants organiques dans l'eau de surface réalisés au cours des 60 derniers mois, à la date de clôture de l'appel d'offres.		
<b>M4</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir acquis, au cours des 36 derniers mois, une expérience dans le nettoyage, la préparation et la fourniture à ses clients de colonnes de résine XAD-2 destinées à l'échantillonnage environnemental (ultra-traces).		
<b>M5</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir la preuve des performances de		



	son laboratoire en matière d'échantillons d'eau de surface en transmettant un ensemble de résultats de blancs de laboratoire récents (datant de moins de 12 mois avant la date de publication de cette demande de soumissions) issus de l'analyse de l'eau selon des méthodes de laboratoire indiquées, communiquées à son ou ses clients, pour toutes les classes chimiques, y compris la récupération des analogues.		
<b>M6</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'essais d'évaluation de la performance pour les classes chimiques. Le soumissionnaire doit fournir les résultats des évaluations de la performance des laboratoires réalisées sur toutes les classes chimiques énumérées à l'annexe A1 dans l'eau, pour les classes chimiques avec analytes cibles, au cours des 36 derniers mois précédant la date de clôture des offres.		

**Critères techniques cotés :**

<b>n°</b>	<b>Critères techniques cotés :</b>	<b>Points attribués</b>
<b>R1</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Accréditation démontrée pour l'analyse des SPFA, du BPA + substituts, des alkyphénols et des éthoxylates, des HAP et du glyphosate dans les échantillons d'eau de surface, ainsi que des pesticides organochlorés, des congénères de PCB, des congénères de PBDE, des isomères d'HBCDD et des ignifugeants halogénés (IH) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles</p> <p>Les soumissionnaires doivent transmettre des copies de la portée d'accréditation (ISO/IEC 17025 ou équivalent) pour l'analyse des analytes cibles d'intérêt dans l'eau. L'accréditation dans d'autres milieux ne sera pas prise en compte.</p> <p>2 points par classe chimique jusqu'à 20 points</p>	/20
<b>R2</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Expérience démontrée dans l'analyse d'échantillons d'eau de surface pour les analytes cibles d'intérêt, sur une large gamme de concentrations, comme celles rencontrées dans les eaux de surface ambiantes du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent soumettre un sommaire des travaux, définis comme l'analyse d'échantillons d'eau de surface ambiante ou de résine XAD-2 exposée à l'eau de surface ambiante, effectués au cours des 60 derniers mois à la date de clôture des soumissions.</p>	/40

	<p>Les soumissionnaires doivent remplir le tableau du sommaire des travaux dans l'annexe 2 de la partie 4.</p> <p>Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant dans l'annexe 2 de la partie 4.</p>																									
<p><b>R3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Capacité démontrée d'atteindre des limites de détection dans des échantillons d'eau de surface de 1 litre (ou moins) et dans des échantillons de résine XAD-2 (hypothèse d'une exposition de 100L) qui répondront aux objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir un tableau des limites de détection estimées (LDE), définies comme un rapport signal/bruit de 2,5:1 dans des échantillons réels, pour le premier échantillon de terrain provenant des 10 derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine avant la publication de la présente DP. Les LDE doivent être tels que communiqués à un client à un client pour chacun des analytes cibles dans chaque classe chimique énumérée à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.</p> <p>Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant à l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.</p>	<p>/40</p>																								
<p><b>R4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Capacité démontrée d'obtenir des concentrations appropriées de blanc de méthode pour atteindre les objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons. Un blanc de méthode est défini comme une matrice exempte d'analyte, dans ce cas de l'eau ou de la résine XAD-2, soumise à la préparation complète et à la procédure analytique pour chaque classe chimique.</p> <p><u>Blancs</u> : Les soumissionnaires doivent fournir des données tabulées sur les blancs de méthode de laboratoire tels que communiquées à un client pour un ou plusieurs projets à partir des 10 lots précédents avant la clôture de l'appel d'offres pour les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans l'eau de surface ou la résine XAD-2, comme spécifié dans la matrice de notation.</p> <p>Voir les objectifs de qualité des données figurant dans l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.</p> <p>Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.</p> <p><u>Matrice de notation :</u></p> <table border="1" data-bbox="305 1570 1414 1892"> <thead> <tr> <th>Classe chimique</th> <th>Blanc de méthode &lt;LDE et &lt;OQD</th> <th>Analyte &gt; LDE dans le blanc de méthode, mais &lt;OQD</th> <th>Blanc de méthode &gt; OQD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><u>Eaux de surface :</u></td> </tr> <tr> <td>Bisphénol A</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Substances de remplacement du bisphénol A</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>SPFA</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>HAP</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Classe chimique	Blanc de méthode <LDE et <OQD	Analyte > LDE dans le blanc de méthode, mais <OQD	Blanc de méthode > OQD	<u>Eaux de surface :</u>				Bisphénol A	5	2	0	Substances de remplacement du bisphénol A	5	2	0	SPFA	5	2	0	HAP	5	2	0	<p>/40</p>
Classe chimique	Blanc de méthode <LDE et <OQD	Analyte > LDE dans le blanc de méthode, mais <OQD	Blanc de méthode > OQD																							
<u>Eaux de surface :</u>																										
Bisphénol A	5	2	0																							
Substances de remplacement du bisphénol A	5	2	0																							
SPFA	5	2	0																							
HAP	5	2	0																							

	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Alkylphénols éthoxylés</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><u>Résine XAD-2 :</u></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pesticides organochlorés</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congénères de PCB</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congénères de PBDE</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Isomères d'HBCDD</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Ignifugeants halogénés</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Alkylphénols éthoxylés	5	2	0	<u>Résine XAD-2 :</u>				Pesticides organochlorés	3	1	0	Congénères de PCB	3	1	0	Congénères de PBDE	3	1	0	Isomères d'HBCDD	3	1	0	Ignifugeants halogénés	3	1	0	
Alkylphénols éthoxylés	5	2	0																											
<u>Résine XAD-2 :</u>																														
Pesticides organochlorés	3	1	0																											
Congénères de PCB	3	1	0																											
Congénères de PBDE	3	1	0																											
Isomères d'HBCDD	3	1	0																											
Ignifugeants halogénés	3	1	0																											
<b>R5</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Portée démontrée de l'utilisation de témoins enrichis, ainsi que des substances de référence homologuées (SRH) et des substances de référence étalon (SRE). La préférence sera accordée aux méthodes utilisant l'isotope <sup>13</sup>C ou d'autres isotopes stables pour évaluer et garantir la qualité des données.</p> <p>Les soumissionnaires doivent mentionner tous les substituts, les SRH et les SRE à utiliser dans les analyses pour chaque classe chimique dans la matrice spécifiée à l'annexe A1, Classes chimiques et analytes cibles</p> <p>Jusqu'à 10 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.</p> <p><u>Matrice de notation :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"><b>L'eau</b></th> </tr> <tr> <th><b>8 points</b></th> <th><b>5 points</b></th> <th><b>2 points</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dilution isotopique interne C<sup>13</sup> – Ajout externe</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SRH - SRE</td> <td>SRH - SRE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ajouts de méthode</td> <td>Ajouts de méthode</td> <td>Ajouts de méthode</td> </tr> <tr> <td>Ajouts de laboratoire</td> <td>Ajouts de laboratoire</td> <td>Ajouts de laboratoire</td> </tr> <tr> <th colspan="3"><b>Résine XAD-2</b></th> </tr> <tr> <th><b>2 points</b></th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>substituts marqués</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<b>L'eau</b>			<b>8 points</b>	<b>5 points</b>	<b>2 points</b>	Dilution isotopique interne C <sup>13</sup> – Ajout externe			SRH - SRE	SRH - SRE		Ajouts de méthode	Ajouts de méthode	Ajouts de méthode	Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire	<b>Résine XAD-2</b>			<b>2 points</b>			substituts marqués			/10	
<b>L'eau</b>																														
<b>8 points</b>	<b>5 points</b>	<b>2 points</b>																												
Dilution isotopique interne C <sup>13</sup> – Ajout externe																														
SRH - SRE	SRH - SRE																													
Ajouts de méthode	Ajouts de méthode	Ajouts de méthode																												
Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire																												
<b>Résine XAD-2</b>																														
<b>2 points</b>																														
substituts marqués																														
<b>R6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>Pourcentage de récupération des analogues et des composés naturels dopés dans les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir, sous la forme d'un tableau, les données relatives à la récupération des analogues dopés et les valeurs rapportées pour les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés conformément aux rapports transmis à ses clients au cours des 24 derniers mois ou pour les dix derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine XAD-2 avant la clôture de l'appel d'offres pour les classes chimiques énumérées à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.</p> <p>Jusqu'à 20 points conformément à la matrice de notation ci-dessous (Total des cotes/2).</p>	/20																												

Matrice de notation :		90 à 110 %	80 à 120 %	60 à 140 %	en dehors de 60 à 140 %
SPFA dans l'eau	Récupération de tous les pics dans les limites de :	4	3	1	0
BPA + substituts dans l'eau		4	3	1	0
Alkylphénols éthoxylés dans l'eau		4	3	1	0
HAP dans l'eau		4	3	1	0
Glyphosate dans l'eau		4	3	1	0
Pesticides OC dans la résine		4	3	1	0
BPC dans la résine		4	3	1	0
PBDE dans la résine		4	3	1	0
HBCDD dans la résine		4	3	1	0
IH dans la résine		4	3	1	0
<b>R7</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants :</p> <p>L'efficacité du programme de contrôle de la qualité telle que démontrée dans les études d'évaluation de la performance pour les analytes cibles d'intérêt énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans les eaux de surface.</p> <p><i>Fournir une liste de toutes les études d'évaluation des performances et des résultats obtenus au cours des 36 derniers mois sur les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.</i></p> <p>Deux points seront accordés pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires sans échec pour chaque classe chimique. Un point sera accordé pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires avec moins de 50 % d'échecs pour chaque classe chimique. jusqu'à un maximum de 10 points</p>				/10
<b>Total</b>					<b>/180</b>
<b>Note minimale</b>					<b>108 / 180</b>

## **PARTIE 6 – CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **Supprimer :**

#### **À la section 06 Contrats de sous-traitance**

**Supprimer:** les alinéas 1, 2, et 3 au complet

### **Insérer :**

#### **2.2 Sous-traitant(s) spécifique(s)**

L'entrepreneur doit fournir les services des sous-traitants suivantes pour la réalisation des travaux indiqués dans le contrat : \_\_\_\_\_

#### **16. Replacement of Proposed Subcontractors**

1. Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement du sous-traitant et fournir:
  - a. le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
  - b. la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

**1. ANNEXE A  
ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Supprimer :**

Un échantillon limité peut nécessiter plusieurs analyses par extraction. La sous-traitance en dehors de la DP n'est pas autorisée.

**Insérer :**

Un échantillon limité peut nécessiter plusieurs analyses par extraction, la sous-traitances nécessite l'approbation du pouvoir adjudicateur

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.